

**Petite Enfance**

**REF : DPE2017001**

**Signataire : DB/AR/HA**

Séance du Conseil Municipal du 18/05/2017

**RAPPORTEUR : Mériem DERKAOUII**

**OBJET : Convention d'objectifs et de financement relative à la prestation de service unique (PSU) "établissement d'accueil de jeunes enfants 0-6 ans" pour la micro crèche Bruno Munarii**

### **EXPOSE**

L' établissement d'accueil de jeunes enfants âgés de moins de 6 ans de la Commune ci-dessous référencé, bénéficie par le biais de conventions d'objectifs et de financement, d'aides au fonctionnement et à l'investissement apportées par la Caisse d'Allocations Familiales. Une convention en ce sens a été signée l'année précédente et est arrivée à expiration le 31 décembre 2016.

Pour rappel, ladite convention est structurée en trois parties, à savoir :

- la convention d'objectifs et de financement précisant les clauses particulières locales (équipement concerné et durée de la convention),
- les « conditions particulières prestation de service unique » qui reprennent l'ensemble des objectifs, du champ d'application et des principes propres à la PSU, ainsi que les pièces justificatives nécessaires au versement de cette prestation,
- les conditions générales qui rappellent les principes généraux de l'intervention de la Caf et les engagements réciproques des contractants.

Ladite convention concerne la structure suivante :

- la micro-crèche Bruno Munari – 26 rue du Long Sentier (convention n°2017-001)

Le règlement de la PSU s'effectue annuellement sous forme d'acompte de 70% de son montant au taux de 66% sur la base de l'activité prévisionnelle, dans la limite du prix de revient.

Le paiement du solde est réalisé au cours de l'année suivante sur la base du nombre d'heures facturées durant l'année civile écoulée, dans la limite du prix de revient plafond.

La Commune s'engage à faire mention de l'aide apportée par la Caisse d'Allocations Familiales dans les informations et documents destinés aux familles et dans toutes les interventions, déclarations publiques, communiqués, publications, affiches et messages internet visant le service couvert par les présentes.

Cette convention prévoit le mode de calcul du droit et les modalités de versement de la prestation unique de service ainsi que l'évaluation des conditions de réalisation de l'activité des structures et du contrôle auquel la Caisse d'Allocations Familiales ou la Caisse Nationale des Allocations Familiales peuvent procéder.

Les présentes conventions prennent effet au 1<sup>er</sup> Janvier 2017 pour une période de deux ans soit jusqu'au 31 décembre 2019.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la Maire à signer la présente convention d'objectifs et de financement de la Prestation de Service Unique (PSU) avec la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-Saint-Denis.

REGISTRE  
DES DELIBERATIONS

Nombre de Membres composant :  
Le Conseil Municipal : .....49

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

En exercice :..... 49

DU 18 MAI 2017

Présents :..... 27

L'AN DEUX MILLE DIX SEPT, le 18 Mai, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 11 mai 2017, s'est réuni en Mairie à 19 H sous la présidence de Mériem DERKAOUI, Maire d'Aubervilliers.

**PRESENTS :**

MM. DAGUET Anthony, KARMAN Jean-Jacques, Mmes CHERET Magali, GRARE Laurence, KOUAME AKOUA Marie, M. CHOUDER Fethi, Mmes PEJOUX Claudine, NEDELEC Soizig, MERCADER Y PUIG Maria, M. RUER Marc Adjoints à la Maire,

MM. CECCOTTI-RICCI Roland, BEAUDET Pascal, LE HYARIC Patrick, Mme DUCATTEAU Sylvie, MM. PLEE Eric, WOHLGROTH Antoine, ROZENBERG Silvère, Mme LE MOINE Sandrine, M. KADDOURI Nourredine, Mme REDOUANE Wassila, MM. SANON Guillaume, GARNIER Daniel, Mmes YONNET Evelyne, AISSAOUI Djamila, MM VANNIER Jean-Yves, RACHEDI Hakim Conseillers Municipaux et \*Conseillers Municipaux délégués,

**POUVOIRS :**

Mme VALLY Sophie	Représentée par :	Mme MERCADER Y PUIG Maria
M. KAMALA Kilani	Représenté par :	M. SANON Guillaume
Mme TLILI Leïla	Représentée par :	M. RUER Marc
M. MONINO Jean-François	Représenté par :	M. DAGUET Anthony
M. BENKHELOUF Boualem	Représenté par :	M. KADDOURI Nourredine
Mme MARINO Danièle	Représentée par :	M. KARMAN Jean-Jacques
M. KARROUMI Sofienne	Représenté par :	M. CHOUDER Fethi
M. CHIBAH Salah	Représenté par :	Mme GRARE Laurence
M. TLILI Mohamed Fathi	Représenté par :	M. WOHLGROTH Antoine
Mme FAGARD Alice	Représentée par :	M. CECCOTTI-RICCI Roland
M. HAFIDI Abderrahim	Représenté par :	M. BEAUDET Pascal
M. LOGRE Benoit	Représenté par :	Mme YONNET Evelyne
M. ZAIRI Rachid	Représenté par :	M. GARNIER Daniel

Mme AISSAOUI Djamila à donné procuration à Mme CHERET Magali à partir de la question n°81

M. RACHEDI Hakim étant arrivé à partir de la question n°81

Absents : Mmes MILLA Josiane, MBONDO Thérèse, M. ZORGANI Mourad, Mme RABAH Hana, M. AIT-BOUALI Omar, Mme ALVES Presilya, LENZI Ling, M. BIDAL Damien, Mme LE NOURY Nadia.

Secrétaire de séance : M. KADDOURI Nourredine

Direction Générale de la Solidarité et de la Proximité / Direction de la Petite Enfance

Petite Enfance

REF : DPE2017001

Signataire : DB/AR/HA

**OBJET : Convention d'objectifs et de financement relative à la prestation de service unique (PSU) "établissement d'accueil de jeunes enfants 0-6 ans" pour la micro crèche Bruno Munari**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé de Mme la Maire,

Vu la circulaire n°2010-017 de la Caisse Nationale des Allocations Familiales définissant les relations entre les Caisses d'Allocations Familiales et leurs partenaires dans le domaine des aides au fonctionnement et à l'investissement ;

Vu le projet de convention d'objectifs et de financement relatif à la prestation de service unique (PSU) "établissements d'accueil de jeunes enfants 0-6 ans" pour la structure communale suivante :

- micro-crèche Bruno Munari – 26 rue du Long Sentier (convention n°2017-001)

Considérant l'intérêt du soutien financier apporté par la Caisse d'Allocations Familiales pour cette structure, au titre de la Prestation de Service Unique (PSU) ;

A l'unanimité.

**DELIBERE :**

**AUTORISE** Madame la Maire à signer la convention entre la Commune et la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-Saint-Denis relative à la prestation de service unique "établissements d'accueil de jeunes enfants 0-6 ans" en faveur de la micro-crèche Bruno Mari pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2019. Convention annexée à la présente délibération.

DIT que les recettes correspondantes seront inscrites au budget communal suivant :  
903-74-78-64.

L'adjoint délégué  
Silvère ROZENBERG



Reçu en préfecture le : 19/05/2017  
Publié le : 19/05/2017  
Certifié exécutoire le : 19/05/2017

L'adjoint délégué  
Silvère ROZENBERG

